

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 8 NOVEMBRE 2008

Etaient présents :

Inspection départementale de l'Education nationale :

Madame Bitard, Inspectrice de l'Education nationale de la 22^{ème} circonscription.

Mairie :

Madame Geyl, Maire adjointe chargée des affaires scolaires.

Madame Méchain, Directrice générale Adjointe des services.

Parents d'élèves :

Mesdames Fabas, Houga-Decaux. Messieurs Ahmed, Da Silva et Doucet.

Enseignants :

Mesdames Aubel, Chérèze, Hammadi, Hammou, Hervat, Jangal, Laquerrière, Mescoff.
Mesdemoiselles Girard, Olivares et Zelmat. Monsieur Pampagnin.

♦ Livrets de compétences :

La mise en place de livrets de compétences élaborés par l'équipe pédagogique à partir des programmes 2008 est contestée par les parents. Afin d'apporter une réponse à leurs interrogations le conseil des maîtres réuni le 17 octobre dernier a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil d'école et de demander à Madame l'Inspectrice d'y intervenir sur ce point précis.

La mise en place de livrets de compétences inscrite au BO 22 du 07/06/2007 s'est déroulée à titre expérimental dans certaines circonscriptions dont celle de Choisy-Le-Roi en 2007/2008, ce même BO prévoyant l'entrée dans le dispositif de toutes les écoles en septembre 2008. C'est dans ce cadre et à la suite de la parution des nouveaux programmes qui imposaient la révision des précédents livrets d'évaluations que l'équipe pédagogique a travaillé sur l'élaboration de ces nouveaux livrets de compétences qui font polémique.

Cette décision du conseil des maîtres et les changements qu'elle induirait ont fait l'objet d'une information lors de la réunion de parents de septembre 2008.

Les parents s'interrogent sur la disparition des notes chiffrées au profit d'un code couleur.

Madame l'Inspectrice fait remarquer d'une part, que des études au sujet de la notation chiffrée sont menées dès avant les années 1930, d'autre part que des études très récentes montrent des disparités importantes sur une même copie en fonction du correcteur(cf. études concernant les notes des copies du BAC). Elle précise que la loi d'orientation de 1969 recommande de leur substituer un système d'appréciation des résultats scolaires moins subjectif mettant l'accent sur les progrès de l'élève.

L'évaluation des élèves par compétences date de 1995 (mise en place des livrets officiels). Celle-ci permet une évaluation plus précise du niveau des élèves.

Les parents demandent que le code couleur soit remplacé par des annotation de type A (acquis) AR (à renforcer) VA (en voie d'acquisition) NA (non acquis).

Madame l'Inspectrice précise qu'elle s'emploie à ce que l'abandon de la notation chiffrée soit généralisé sur la 22^{ème} circonscription et que le livret qui va se mettre en place cette année à Lallier A fera l'objet d'ajustements tout spécialement après la parution du livret rédigé par le ministère de l'Education nationale. Il sera donc expérimenté en 2008/2009 puis amélioré.

L'équipe précise que tout comme en 2006/2007 et 2007/2008 les livrets seront remis individuellement à chaque famille afin d'apporter commentaires des résultats et réponses aux questions éventuelles des parents. 3 samedis matins seront consacrés à ces remises de livrets. (4 au CP)
Devant l'inquiétude des parents pour les passages en 6^{ème} ils sont informés que des évaluations nationales par compétences seront proposées aux élèves de CM2 de toutes les écoles de France dès janvier 2009.

♦ **Présentation de l'avenant au projet d'école :**

(concernant la mise en place de l'aide personnalisée) :

La participation d'un enfant à l'aide personnalisée est soumise à l'accord de ses parents.

Les séances ont lieu :

Le mardi pour les CP et CE1, le jeudi pour les CE2, CM1 et CM2 de 16 h30 à 18h de fin septembre à fin juin. Il y aura 4 périodes :

- Fin septembre à décembre
- Janvier/février
- Mars/avril
- Mai/fin juin

Le conseil des maître de cycle effectue le repérage des élèves concernés et détermine le contenu des séances en fonction des compétences à renforcer dans les domaines suivants: mathématiques, français et méthodologie.

Un exemplaire de l'avenant sera remis aux parents élus.

♦ **Présentation du RASED :**

Le réseau d'aide dont dispose l'école se compose de Mme Damchin, psychologue scolaire, Mme Aubel maître E et Mme Boiron maître G.

Les enseignants spécialisés conduisent leurs actions dans les domaines psychologique et cognitif. Ils aident l'enfant à trouver du sens à sa scolarisation, à modifier ses stratégies d'apprentissage, à restaurer chez lui l'estime de soi et la confiance qui lui sont indispensables pour entrer dans les apprentissages et y progresser. La complexité de cette approche exige la formation supplémentaire qui est la leur.

Contrairement à l'aide personnalisée, centrée sur les compétences scolaires et dispensée par les professeurs des classes, cette aide s'effectue pendant le temps scolaire.

La pérennisation du RASED, tout particulièrement dans les ZEP devrait être une priorité.

♦ **Modification du règlement intérieur :**

Le règlement intérieur est modifié (horaires, entrées, sorties, tenues) et adopté à l'unanimité. Un exemplaire sera remis à chaque famille.

♦ **Dotation aux écoles :**

Budget mairie :

- Fonctionnement : 30,16 €/élève
- Investissement : 3,20 €/élève
- Pharmacie : 0,91 €/élève
- Ramettes pour photocopieur : 184 pour l'école/an

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- achats manuels et livres pour les élèves : **1657,75 €**
- achats fournitures (cahiers, crayons, papier, colle etc.) : **3741,04 €**

♦ **Bilan de la coopérative** (2007/2008) :

PRODUITS		DEPENSES	
Bénéfice vente photos	759,65 €	Activités éducatives (sorties, spectacles, achats petit matériel*)	4334,87 €
Bénéfice Kermesse	450,28 €	Achat matériel de gym**	804,30 €
Cotisations des familles	1913,35 €	Cotisations OCCE	193 €
Produits activités éducatives	1616,60 €	Assurance €	80,16 €
Subvention Mairie	80,16 €		

* Exemples : livres pour bibliothèque, CD, tirages photos, petit matériel pour expériences ou plantations, puzzles, fournitures travaux manuels, sapin etc.

** Exemples : raquettes, haies, plots etc.

Au 1^{er} septembre 2008 l'actif de la coopérative était de **2384,86 €**.

Un projet a été déposé par les écoles Lallier A et lallier B auprès de l'Education Nationale pour améliorer la bibliothèque de l'école. Un budget de 1300 € a été accordé.

La mairie a été sollicitée pour l'achat de mobilier (fauteuils, table).

♦ **Enseignement des langues vivantes** :

L'enseignement de l'anglais est assuré :

CM2 : par M. Pampagnin

CM1 : par Mme Laquerrière

CE2 A : par Mme Jangal

CE2 B, CE1 A et B par une assistante de langue américaine (2 fois ¾ h au CE2 et 2 fois ½ h au CE1)

Mmes Jangal et Laquerrière bénéficieront d'une formation à l'IUFM tout au long de l'année scolaire.

Les enseignants non habilités auront la possibilité d'obtenir une formation. A terme, chaque enseignant devrait être en mesure d'assurer l'enseignement de l'anglais dans sa classe.

La méthode Hop in (livre et CD), conseillée par l'Education Nationale a été commandée.

♦ **Clubs coup de pouce** :

La cérémonie d'ouverture des clubs aura lieu en mairie le vendredi 14 novembre, l'activité débutera le lundi 17. 5 élèves de CP sont concernés.

La mairie, cette année encore, a accepté de mettre un autocar à disposition des familles pour les trajets école/mairie.

♦ **Effectifs 2008/2009**

LALLIER A		LALLIER B	
CP	24	CP A	24
CE1 A	24	CP B	24
CE1 B	24	CE1	23
CE2 A	23	CE2	23
CE2 B	22	CM1 A	21
CM1	21	CM1 B	21
CM2	23	CM2/CE1	11+10
CLIS	12	CM2	24
TOTAL	161+12(CLIS)	TOTAL	181
MOYENNE	23	MOYENNE	22,65
TOTAL LALLIER A et B		342 + 12(CLIS)	
MOYENNE LALLIER A et B		22,8	

Prévisions 2009/2010

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
89	72	81	68	63	373
MOYENNE					24,86

Madame Geyl précise qu'elle sera attentive à ce que l'Education Nationale prenne ses chiffres en considération. (moyenne d'ouverture en ZEP: 23,5)

♦ Restauration scolaire

- Aménagement du réfectoire :

Madame Méchain informe les membres du conseil d'école que le projet d'aménagement des réfectoires des écoles de la ville est à l'étude. Il devrait être présenté début 2009 puis proposé au budget (coût prévisible 50000 €).

Si le budget total ne peut être réuni, le projet pourrait être réalisé par tranches successives.

Priorité maintenue pour Lallier.

- Nouvelle organisation :

2 services à partir du 10 novembre 2008:

12h 10 : Groupe 1 (CP, CE1 et filles CLIS).

12h 35 : Groupe 2 (CE2, CM1, CM2 et garçons CLIS).

L'objectif étant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le réfectoire tout en leur permettant de profiter d'un moment de repas plus calme, au cours duquel il devrait être possible d'assouplir les consignes de discipline. En outre, chaque groupe disposera avant ou après le repas d'un espace plus vaste dans la cour.

Comme tout dispositif nouveau il fera l'objet des aménagements nécessaires après évaluation.

Actuellement 4 adultes surveillent la cantine. Celle-ci accueille de 95 à 110 enfants, dont plusieurs plateaux-repas exigeant une attention particulière. La demande d'un 5^{ème} surveillant (un enseignant serait volontaire) est formulée à Mesdames Geyl et Méchain. Cette demande est prise en compte.

♦ Travaux et entretien de l'école

Réfection des peintures :

La demande de réfection de l'école datant de l'année scolaire dernière mais n'ayant pu être inscrite au budget 2008, sera examinée lors du prochain budget.

Une réunion préalable sera organisée par les directrices pour permettre à Madame Geyl de visiter l'école en compagnie de Monsieur Ducrocq et de Monsieur Pavageau.

Le contrôle du système de réglage des radiateurs sera confié à un technicien.

Mur à grimper :

L'étude de faisabilité a été réalisée ainsi que Mme Geyl s'y était engagée lors du précédent conseil d'école. Le projet doit maintenant être validé pour proposition au budget.

La séance est levée à 12 heures.